

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 07 JUILLET 2025

Conseil d'administration du	7 juillet 2025 à 14h30
Date de convocation	12 mai 2025, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Nathalie GHEERBRANT ; Sabine FINEZ ; Valérie BIEGALSKI ; Caroline MELONI ; Alexandre COUSIN ; Valérie CUVILLIER ; Philippe DUQUESNOY ; Hilaire MULTON ; Laurence DES CARS ; Kim PHAM ; Olivier GABET ; Mathilde PROST ; Souraya NOUJAÏM ; Aline FRANCOIS-COLIN ; Daniel PERCHERON ; Jean- Yves LARROUTUROU ; Caroline JOLY ; Laetitia MANIER ; Sandra GUTHLEBEN.
Pouvoirs	Xavier BERTRAND à Sabine FINEZ ; François DECOSTER à Valérie BIEGALSKI ; Bertrand GAUME à Sandra GUTHLEBEN ; Dominique DE FONT-REAULX à Mathilde PROST ; Ariane THOMAS à Souraya NOUJAIM ; Francis STEINBOCK à KIM PHAM ; Henri LOYRETTE à Laurence DES CARS ; Luc BOUNIOL- LAFFONT à Aline FRANÇOIS-COLIN.
Excusés	Xavier BERTRAND ; Jean-Paul MULOT ; Aurore COLSON ; Mady DORCHIES-BRILLON ; François DECOSTER ; Christelle BUISETTE ; Sylvain ROBERT ; Bertrand GAUME ; Dominique DE FONT-REAULX ; Ariane THOMAS ; Francis STEINBOCK ; Luc BOUNIOL-LAFFONT ; Henri LOYRETTE ; Frédéric SALAT- BAROUX ; Lucie RIBEIRO.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Sabine FINEZ

Délibération n°2025_019

Fixation du montant de la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération pour 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu la délibération n°2025-007 du 28 mars 2025 relative au budget primitif 2025,

Considérant la demande du comptable public,

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

L'article 20 des statuts du musée prévoit que « *Le financement du musée du Louvre Lens est assuré solidairement par la région Nord-Pas-de-Calais, le département du Pas-de-Calais et la communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Leurs participations peuvent être complétées par d'autres recettes en particulier :*

- 1°/ *les subventions de l'union européenne de l'État, des collectivités territoriales et de toute autre personne publique ou privée ;*
- 2°/ *le produit des droits d'entrée, des visites conférence et des inscriptions aux ateliers pédagogiques ;*
- 3°/ *les produits de l'organisation de manifestations culturelles ;*
- 4°/ *les revenus de biens meubles et immeubles ;*
- 5°/ *la rémunération des services rendus ;*
- 6°/ *les libéralités, dons et legs ;*
- 7°/ *les produits des aliénations ou immobilisations ;*
- 8°/ *les produits des contrats et concessions ;*
- 9°/ *toute autre recette autorisée par les lois et règlements en vigueur.*

La charge résultant pour les collectivités territoriales du financement annuel de l'établissement public de coopération culturelle du musée du Louvre Lens est répartie selon les quotités suivantes :

- *8/10e à la charge de la région Nord-Pas-de-Calais;*
- *1/10e à la charge du département du Pas-de-Calais ;*
- *1/10e à la charge de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.*

Cette charge tiendra notamment compte des disponibilités financières de ces collectivités et de l'évolution législative liée à l'organisation territoriale. »

A la demande du comptable public, il est nécessaire de fixer, par une délibération spécifique, la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin à 1 248 980 €. Ce montant correspond à celui prévu dans le cadre du budget primitif pour 2025, soit 1/10^e des contributions à la charge des collectivités, qui se montent à 12 489 800 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer à 1 248 980 € le montant de la participation statutaire de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

